

# Comment modifier les acomptes d'Impôt sur le Revenu dans impots.gouv.fr

Pour acompte de Mai à faire avant le 22 Avril



**impots.gouv.fr**  
un site de la direction générale des Finances publiques

## CORONAVIRUS - COVID 19 : MESURES EXCEPTIONNELLES DE DÉLAIS OU DE REMISE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En raison de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux annonces du Président de la République le 12 mars 2020, la DGFIP déclenche des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises.

Pour les travailleurs indépendants, il est possible de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source. Il est aussi possible de reporter le paiement de leurs acomptes de prélèvement à la source sur leurs revenus professionnels d'un mois sur l'autre jusqu'à trois fois si leurs acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si leurs acomptes sont trimestriels. Toutes ces démarches sont accessibles via leur **espace particulier**, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » : toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant.

### Comment accéder à votre compte

Se connecter sur <https://cfspart.impots.gouv.fr/> puis cliquer sur Espace particulier



**impots.gouv.fr**  
un site de la direction générale des Finances publiques



Votre espace particulier

Saisir votre numéro fiscal et votre mot de passe

Connexion à votre espace particulier

Numéro fiscal

1145240043000

Mot de passe

\*\*\*\*\*

Connexion

Puis

Gérer mon prélèvement à la source

## ÔT SUR LE REVENU 2020

idée par le gouvernement. Si vous en bénéficiez, votre  
orce en tient compte automatiquement. Ce taux  
0.

in de votre taux dans la rubrique « Consulter l'historique  
du service « Gérer mon prélèvement à la source ».

Pour estimer votre gain d'impôt, c'est ici :

Accéder au simulateur

Pour consulter l'évolution de votre taux, cliquez ici :

Gérer mon prélèvement à la source

Votre dernière situation de famille connue est :

pacsé(e)

Aucune personne à charge

Signaler un changement

Votre taux personnalisé  
est actuellement de :

20,3 %

Le taux de votre conjoint est  
de 0,0 %

Actualiser suite à  
une hausse ou une  
baisse de vos  
revenus

Vos acomptes  
mensuels sur vos  
revenus fonciers,  
indépendants,  
pensions  
alimentaires... sont  
de :

1 587 €

Gérer vos acomptes

### 1) Pour supprimer un acompte

Cliquez sur

Gérer vos acomptes

Cliquez sur le bouton **Supprimer** de l'acompte

Acomptes catégoriels correspondant aux :	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	Actions
Revenus des associés et gérants	1 556 €	1 522 €	1 522 €	1 522 €	1 522 €	Supprimer Augmenter
Bénéfices industriels et commerciaux	17 €	17 €	17 €	17 €	17 €	Supprimer Augmenter Reporter

### Confirmez

#### Supprimer un acompte

Vous allez supprimer l'acompte : **Revenus des associés et gérants**.

Cette action n'entraîne pas le remboursement immédiat des sommes versées précédemment. La régularisation aura lieu l'année  
prochaine, à l'issue de la taxation de ces revenus.

En cas de reprise d'activité, vous pourrez recréer un acompte à tout moment.

Annuler

Confirmer

## Modification enregistrée

Les modifications demandées ont bien été prises en compte.

Un courriel de confirmation est envoyé à

aly\_bel76@hotmail.com

OK

## Les acomptes sont à zéro jusqu'à la fin de l'année

Acomptes catégoriels correspondant aux :	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	Actions
Revenus des associés et gérants	1 556 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Supprimer

## 2) Recréer un acompte supprimé

Gérer vos acomptes

Il faut recréer un acompte par le menu du haut

Gérer vos acomptes ⓘ

Revenus sans tiers collecteur

Payer immédiatement

Créer un acompte

Mes acomptes catégoriels

Choisir la catégorie, mentionner un montant de revenu pour atteindre l'acompte souhaité sur les mois restants en fonction du taux personnel mentionné en haut à gauche

Votre taux personnalisé est actuellement de :

20,3 %

## Créer un acompte

Choisissez le type de revenus auquel se rapporte votre acompte, et indiquez le montant mensuel de revenus.

Le montant de l'acompte mensuel sera calculé automatiquement en fonction de votre taux de prélèvement à la source.

Revenus des associés et gérants

Montant mensuel des revenus

Montant mensuel de l'acompte

Montant mensuel imposable de mon revenu ⓘ

7500

1523

Annuler

Confirmer la création de mon acompte

### 3) Reporter une échéance d'un mois sur l'autre

Acomptes catégoriels correspondant aux :	mars 2020	avr. 2020	mai 2020	juin 2020	juil. 2020	Actions
Bénéfices industriels et commerciaux	17 €	17 €	17 €	17 €	17 €	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"><span>Supprimer</span><span>Augmenter</span><span style="border: 2px solid red; padding: 2px;">Reporter</span></div>

#### Reporter un acompte

Vous pouvez reporter, sur l'échéance suivante, le paiement d'un acompte dans la limite de 3 mensualités (acomptes mensuels) ou un trimestre (acomptes trimestriels) au cours de l'année civile par catégorie de revenu.  
La dernière échéance de l'année n'est pas reportable.

Annuler

Confirmer le report de l'acompte d'avril sur le mois de mai

#### L'acompte est reporté sur le mois suivant

Bénéfices industriels et commerciaux	17 €	0 €	34 €	17 €	17 €	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"><span>Supprimer</span><span>Augmenter</span><span>Reporter</span></div>
--------------------------------------	------	-----	------	------	------	--

**La manipulation doit être faite chaque mois (maxi 3 mois)**